

Productivité : Expert-conseil PME se qualifie !

Expert-conseil PME s'**est qualifié** en regard de l'application de la mesure d'appui à la productivité du ministère du Développement économique, Innovation et Exportation (MDEIE).

La mesure d'appui à la productivité permet d'obtenir le soutien d'experts accrédités. Les entreprises admissibles peuvent se prévaloir d'un accompagnement personnalisé afin de réaliser un plan d'action pour accroître leur productivité et leur compétitivité et ainsi continuer de croître dans un contexte de concurrence internationale. L'aide financière (contribution non remboursable) pourra atteindre un montant de 40 000\$ (50 000\$ pour les régions ressources) par projet et être attribuée sur une période de 18 mois.

La nouvelle mesure, appelé Mesure d'appui à la productivité, entre en vigueur à la fin mars 2008 et dispose d'un budget de 51 M\$ sur cinq ans (la mesure se termine le 31 mars 2012).

Dépôt d'une demande d'aide

1. La gestion de la mesure destinée aux entreprises manufacturières relève des directions régionales du MDEIE (Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, Montérégie, etc.). Donc, les entreprises de votre réseau qui souhaitent se prévaloir de la mesure devront déposer une demande d'aide financière auprès de leur direction régionale respective.
2. Les honoraires du Groupe d'Expert-conseil PME sont subventionnés à la hauteur de 40 % ou de 50 % pour les entreprises en région).
3. Expert-conseil PME est en mesure d'accompagner les entreprises dans la démarche administrative auprès du MDEIE pour leur simplifier l'administration de ce programme. Voir ci-dessous pour les critères d'admissibilité.

Critères d'admissibilité

L'entreprise n'est admissible à la mesure qu'une seule fois durant la période de cinq (5) ans et doit avoir un chiffre d'affaires d'au moins 1,5 M\$. Les entreprises admissibles devront répondre à un minimum de six (6) critères parmi les neuf (9) critères suivants :

Stratégique

1. Avoir un diagnostic de cinq fonctions ou des diagnostics par fonction d'entreprises récents et un plan d'action;
2. Disposer d'une équipe de direction (vision-réflexion stratégique, compétences, un responsable par fonction d'entreprise);

3. Être une entreprise stratégique pour la région ou appartenir à un créneau AC-CORD (Action Concertée de Coopération Régionale de Développement); lien Internet
4. Être exportatrice ou fournisseur d'une entreprise exportatrice (ventes à l'exportation supérieures ou égales à 1 M\$);
5. Avoir réalisé au cours des douze (12) derniers mois un exercice de planification stratégique;

Financier

6. Être en croissance au niveau du chiffre d'affaires au cours des trois (3) dernières années;
7. Avoir une bonne capacité financière (ratio de fonds de roulement d'au moins 1,4) pour l'année courante ou pour la dernière année financière;
8. Bénéficier d'une bonne capacité d'emprunt (ratio d'autofinancement de l'actif d'au moins 30%);

Autres

9. Avoir l'intention d'investir dans l'entreprise, au Québec, au cours des deux (2) prochaines années, en capital humain, en expertise, en technologie et en immobilisation) plans et montants des investissements et des dépenses prévus).